

COMMUNE DE COURNIYOU

Compte rendu de la séance du mardi 24 mai 2022

Séance ouverte à 20h48

Secrétaire de la séance: Frederic COINDRE

Eté présents : Catherine SONZOGNI, Francois RUBIRA, Laurette TARBOURIECH, Hugues REYNES, Claude PETIT, Frederic COINDRE, Marie-France LUNES, Philippe DE GUCHT, Antoine GIL, Thierry GAU, Françoise MARRA

Eté représentés : Suzanne PARDO, Laura BAUER

Eté absents ou excusés : Regine ARNAUD, Quentin MARCILHAC

Vote du compte-rendu du 23 Mars 2022 : 12 Pour et 1 Abstention

Rappel de l'ordre du jour :

- JURY D'ASSISES
- COLUMBARIUM
- ACQUISITIONS
- CESSIONS
- SUBVENTIONS
- LOCATIONS
- ECLAIRAGE PUBLIC
- DECISIONS MODIFICATIVES
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations :

Tarif Concession Columbarium abroge et remplace la délibération 2020/050 (DEL 2022 029)

Mme Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de revoir les tarifs pour la vente de concessions au columbarium Municipal du Cimetière de Courniou :

Mme Le Maire, après discussion, propose au conseil de fixer le tarif de la concession au columbarium Municipal de Courniou à :

- 420€ pour une concession trentenaire
- 700€ pour une concession cinquantenaire

VOTES	Pour	12	Contre	1	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Règlement du Columbarium de Courniou. (DEL 2022 030)

Mme Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre en place un règlement concernant le columbarium du cimetière de Courniou.

Mme Le Maire, après discussion, propose d'accepter le règlement proposé.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Achat Matériel Epicerie (DEL 2022 031)

Mme le Maire expose au conseil que la dernière épicerie de la commune a cessé son activité depuis le 31 Décembre 2021.

Qu'il est nécessaire de racheter le matériel à M. CLAES Edward et son épouse TEMMERMAN Martine pour un montant de 10 000€00 HT

Mme Le Maire soumet la proposition de M ET Mme CLAES aux conseillers.

Mme le Maire propose au conseil d'accepter la proposition de M. et Mme CLAES.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	3	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Refection de voirie à Marthomis demande de subvention au Conseil Départemental (DEL 2022 034)

Mme le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de voirie à la rue de l'église au Hameau de Marthomis,

Le montant de ces travaux est estimé à :

TOTAL GENERAL H.T.....	25033.00 €
T.V.A. 20 %.....	5006.60 €
TOTAL GENERAL T.T.C.....	30039.60 €

Les finances locales n'étant pas suffisantes et ces travaux étant indispensables pour les riverains.

Mme le Maire propose au conseil de demander une aide la plus large possible aux services du Conseil Départemental.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Demande de subvention au Conseil Régional pour la réhabilitation de l'épicerie en vue du maintien du dernier commerce de la commune (DEL 2022 035)

Mme le Maire expose au conseil le projet de réhabilitation de l'épicerie de COURNIU et explique qu'il est nécessaire de demander une subvention au Conseil Régional afin de maintenir la dernière épicerie de la commune.

Mme Le Maire explique qu'afin de pouvoir demander cette subvention, il est nécessaire de réaliser une étude démontrant la faisabilité du projet.

Les finances locales n'étant pas suffisantes et ces travaux étant indispensables pour la réouverture de cette épicerie.

Mme le Maire propose au conseil de demander une aide la plus large possible aux services du Conseil Régional après avoir obtenu l'étude de faisabilité.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune (DEL 2022 037)

Mme le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Au-delà de la réduction de la facture d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses qui impacte notre faune locale.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement de l'éclairage public, compatible avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans les communes avoisinantes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que l'éclairage public sera interrompu à compter du 1er juillet 2022 :
 - De 23h00 à 6h00 pendant la période dite d'hiver soit du 1^{er} Novembre au 31 Mars
 - De 1h00 à 6h00 pendant la période dite d'été soit du 1^{er} Avril au 31 Octobre
 - Pendant une période de 6 mois pour expérimenter cette extinction

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

DM n°1 Budget Communal (DEL 2022 038)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les comptes du Budget Communal comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	2132	Immeubles de rapport.....	45.27€
	TOTAL	45.27€
RECETTES :	28032-040	Amortissement des immobilisations.....	45.27€
	TOTAL	45.27€

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :			
	TOTAL	0.00€
RECETTES :			
	TOTAL	0.00€

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

DM n° 1 du Budget Service des Eaux (DEL 2022 039)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les comptes du Budget Communal comme suit :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	00.00€
TOTAL	00.00€
RECETTES :	00.00€
TOTAL	00.00€

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	6811-042	Immeubles de rapport.....	79,70€
TOTAL		79,70€
RECETTES :	7068	Autres prestations de services.....	79,70€
TOTAL		79,70€

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Acquisition parcelle AT 23 à Bapech (DEL 2022 032)

Vu la situation de la parcelle AT 23 appartenant à Mr HARAUCHAMPS Patrick,

Vu la nécessité pour la commune d'acquérir la parcelle AT 23 car elle se situe actuellement sur le passage utilisé par le public,

Vu l'accord de Mr HARAUCHAMPS Patrick de faire don de cette parcelle à la commune sans contrepartie,

Madame le Maire propose au Conseil de voter pour établir et valider l'acquisition de cette parcelle à Mr HARAUCHAMPS Patrick

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Cession parcelle AM 105 (DEL 2022 033)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de M. BLONDELLE Thierry, visant à acquérir la parcelle communale AM 105 à Courniou, jouxtant sa propriété pour une superficie de 56 m².

Elle propose au conseil de voter afin d'accepter cette cession.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Location logement n°1 Ecole de Courniou (DEL 2022 036)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la demande de location du logement n°1 Ecole de Courniou pour 7 mois soit jusqu'au 31/12/2022.

Après discussions, elle propose au Conseil Municipal d'accepter de le louer pour un montant de 332,00€ mensuel soit 292,00 € pour le loyer et 40,00€ pour le chauffage.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

TRAVAUX SALLE DE LA GARE : Demande de subvention à la REGION dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics (DEL 2022 040)

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le système de chauffage de la salle de la Gare.

Les travaux sont estimés à 95 984.00€ HT ou 115 180.80€ TTC

Ces travaux sont nécessaires et urgents pour maintenir la salle en bon état et réaliser des économies d'énergies cependant les finances locales ne permettent pas de les assurer. Mme Le Maire propose au conseil de demander une aide la plus large possible à la Région dans le cadre du Programme de Rénovation énergétique des bâtiments publics.

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Séance levée à 22h58